

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité * travail * Progrès*

**REUNION DES COMITES PERMANENTS DE LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OTTAWA**

**INTERVENTION DU COLONEL LEONCE NKABI,
MEMBRE DE LA DELEGATION CONGOLAISE**

Genève

14 Juin 2005



Monsieur le Co-Président,

La République du Congo avait, au cours de la dernière réunion intersessionnelle de juin 2004, annoncé qu'elle amorcerait le processus de déminage des zones soupçonnées minées de son territoire. En effet, courant mars-avril 2004, des missions de reconnaissance se sont rendues dans ces zones afin de recueillir le maximum de renseignements nécessaires à l'élaboration d'un programme de déminage.

Les informations collectées sur les lieux nous ont amenés à décider d'une seconde mission de reconnaissance beaucoup plus importante tant en personnel qu'en matériel. Cette mission devrait avoir lieu au mois de juillet.

Le 18 mai 2005 à Kinshasa, sur invitation du Centre de lutte antimines des Nations Unies en République Démocratique du Congo, nous avons pris part à une réunion à laquelle participaient les experts de la République Démocratique du Congo. Cette réunion avait pour but d'échanger nos points de vue sur le processus de déminage de ces zones minées qui sont à cheval sur notre frontière. Comme nous ne cessons de le soutenir, le Congo reste convaincu que seule une action commune à nos pays pourra conduire à des résultats probants afin de remettre aux populations des terres et des forêts nettoyées de mines.

A cette étape du processus du déminage, il se pose à nous quelques problèmes :

1 – Le premier problème est lié au manque d'expertise. Toutes les opérations entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ont été menées par les Forces Armées Congolaises. Le déminage humanitaire que nous allons engager est très différent du déminage opérationnel auquel nous sommes habitués.

2 – La situation géographique de la zone minée est commune à trois pays. Voilà pourquoi nous nous sommes prononcés pour une action commune. Cette coopération multilatérale ne peut être obtenue que si la communauté internationale en assure le parrainage.

3 – Enfin, il y a le manque de moyens tant matériel que financiers. FORMATION – COOPERATION – MOYENS constituent les trois problèmes que nous devons au plus vite régler si nous voulons réussir cette mission de déminage.

Nous espérons qu'au cours de cette semaine, nous trouverons un début de solution avec les différents partenaires présents dans cette salle.

Je vous remercie